

« Harcèlement à l'école : Médiation sociale en milieu scolaire »

Projet porté par l'association France Médiation.

Évalué par la Fondation Nationale de Sciences Politiques – LIEPP.

APESCO_4_20

Le projet

Le harcèlement est une violence répétée d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. **Ses effets affectent aussi bien la réussite scolaire, la santé mentale, qu'à plus long terme l'insertion professionnelle.**

En janvier 2011 un collectif, composé de spécialistes pluri-disciplinaires, interpelle les autorités publiques. **Éric Debarbieux**, Directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école, **remet au ministère de l'éducation nationale en avril 2011 un rapport qui préconise l'expérimentation de dispositifs de lutte contre ce phénomène.**

Le FEJ lance fin 2011, un appel à expérimentations sur cette question. Dans ce cadre, **France Médiation propose un dispositif d'intervention** qui entend réguler les comportements à risque dans et aux abords des établissements scolaires et s'inscrit dans une logique de réponse aux problématiques d'absentéisme et de décrochage scolaire.

Le dispositif de médiation expérimenté s'adresse aux élèves, aux enseignants et aux parents. 40 collèges et 116 écoles en bénéficient dans 12 académies sur 37 communes.

Des médiateurs sont recrutés et formés. Leur âge moyen est de 33 ans.

Chacun intervient dans 3 écoles élémentaires et 1 collège, met en place différentes formes de médiation, organise la formation des équipes pédagogiques, des élèves-médiateurs, et sensibilise les parents.

La Fondation Nationale de Sciences Politiques – LIEPP évalue le projet et ses effets.

Le public :

40 collèges et 116 écoles primaires. Soit 4000 élèves médiateurs et 28 500 jeunes concernés.

Les élèves médiateurs sont des élèves de CM1 et CM2, 6e et 5e.

Partenaires :

Ministère de la Ville, Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, Education Nationale, Collectivités, Préfectures

Coût global : 3 634 000 euros
Coût moyen/jeune médiateur : 908 euros

La méthode d'évaluation utilisée :

Chaque territoire est composé d'un site (1 collège et 2 ou 3 écoles de proximité) bénéficiant de l'action d'un médiateur social et d'un site "témoin".

Dans chaque site "témoin", une école est néanmoins bénéficiaire d'un dispositif de "prise de conscience" reposant sur l'administration et la restitution d'une enquête de victimation. Le protocole d'évaluation, par comparaison, permet d'identifier rigoureusement les effets propres des actions

LES RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS

L'étude montre les éléments suivants :

- ✓ **Le dispositif de médiation sociale en milieu scolaire produit des effets au collège lorsqu'il est porté par des médiateurs « expérimentés ».** Dans ce contexte, il réduit en moyenne le harcèlement verbal déclaré par les collégiens de 15%. Les effets sont plus **forts pour les groupes d'élèves les plus exposés à la violence**, avec une baisse de 46 % du sentiment de harcèlement - physique et/ou verbal - chez les garçons de 6e, par exemple. Ces élèves voient leur bien-être psychologique s'améliorer.
- ✓ **Les effets ne sont pas avérés dans le premier degré**, ces résultats sont à mettre en perspective avec la moindre présence des médiateurs dans les écoles primaires, relativement aux collèges.
- ✓ **Le dispositif secondaire de « prise de conscience » a également fait l'objet d'une évaluation. Ce programme fait l'hypothèse qu'une meilleure information des équipes éducatives peut leur permettre de mieux concevoir des réponses adaptées. A l'issue du programme on observe « une hausse de la violence observée » par les équipes et une « moindre tolérance vis-à-vis des actes de violence ».**
- ✓ Le rapport **présente les regards croisés de l'ensemble des acteurs de l'École** (élèves, équipes éducatives et parents) **sur la question du harcèlement et du climat scolaire** .

En parallèle, dans le cadre de l'appel à projet, cinq autres dispositifs en direction d'élèves, de collégiens et de lycéens ont été soutenus par le FEJ.

- ✓ **Ils montrent que les actions d'information et de sensibilisation mobilisées seules, notamment par le biais des enquêtes de victimation, ne suffisent pas à faire baisser les situations de harcèlement et apaiser le climat scolaire pour les élèves.**

Pour lutter contre l'impuissance des adultes et l'isolement des élèves, des outils spécifiques sont nécessaires pour réellement identifier, signaler et traiter les situations, former, développer la communication non violente, l'empathie ou la médiation. Les projets montrent qu'il est important de « faire confiance » à l'adulte pour résoudre les situations, d'éduquer les élèves à la médiation, et de s'adresser à l'ensemble des acteurs dont les parents.

LES SUITES

Les enseignements des projets ont permis de mieux définir les actions à développer dans les établissements. L'éducation nationale s'en est inspirée, elle propose aujourd'hui des programmes de **prévention incluant également le cyber-harcèlement** pratiqué via les téléphones portables : messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, etc.

Les démarches reposent sur l'implication des élèves (rôle d'ambassadeurs), la mise en place de **numéros verts** de signalement, d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes, **des référents "harcèlement"** dans les Académies.

Le programme de lutte contre le harcèlement nommé « Phare » basé sur la mesure du climat scolaire, la prévention des phénomènes de harcèlement, la formation des professionnels et des personnels, l'association de parents, **concerne tous les établissements et les écoles depuis la rentrée 2021.**

POUR ALLER PLUS LOIN

Publications sur l'expérimentation

- [Médiation sociale en milieu scolaire : synthèse, rapport final mise en œuvre, rapport final évaluation](#)

Auteurs : YANN ALGAN, NINA GUYON, ELISE HUILLERY (Fondation Nationale de Sciences Politiques – LIEPP)

- [Lutte contre le harcèlement et amélioration du climat scolaire](#)

Auteurs : Élodie BELLARBRE, Aude KERIVEL, Hatharith KHIEU (INJEP)

L'INJEP ET LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ)

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le FEJ impulse et soutient des initiatives innovantes sur différents territoires, selon des modalités variées et rigoureusement évaluées.

En savoir plus sur [**www.injep.fr**](http://www.injep.fr)
